

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/52
1^{er} décembre 1999

(99-5272)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

BAHREÏN

Déclaration de M. Ali Saleh Al-Saleh Ministre du commerce

Au nom du gouvernement bahreïnite, j'aimerais tout d'abord remercier le gouvernement et le peuple des États-Unis, l'État de Washington et la ville de Seattle pour leur chaleureuse hospitalité et l'efficacité de l'organisation. Je félicite Mme Barschefsky pour son élection à la présidence de notre réunion ministérielle ainsi que les Vice-Présidents de cette réunion. Je saisis également cette occasion pour féliciter M. Mike Moore de sa nomination au poste de Directeur général de l'OMC et pour lui souhaiter un vif succès au cours des trois prochaines années, ainsi que pour remercier le Président et les membres du Conseil général et le Secrétariat de l'OMC pour la minutieuse préparation de cette Conférence.

La dernière Conférence ministérielle de l'OMC de ce siècle est confrontée à de nombreux défis. L'État de Bahreïn espère que les participants à la Conférence lanceront un programme de travail qui permettra de relever ces défis et j'aimerais exposer brièvement certaines questions particulières que Bahreïn souhaiterait qu'ils abordent.

Le danger d'exclusion ou de marginalisation économique constitue une menace très réelle pour le développement économique international et préoccupe tout particulièrement les petits États comme mon propre pays. Il est du devoir de tous les Membres de rester vigilants et de prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part équitable de la croissance du commerce international et conservent la faculté de libéraliser leur économie à un rythme adapté aux besoins de leur développement.

Un autre défi qu'il nous faut relever est celui de la consolidation des acquis. Je pense que, parallèlement aux efforts réalisés pour donner suite au programme établi lors du Cycle d'Uruguay, il est essentiel de procéder à un examen approfondi de la mise en œuvre des accords à ce jour. Dans le cadre de cet examen, il est indispensable d'accorder aux pays en développement, si nécessaire, une prolongation des périodes de transition, à la fois pour que ces pays aient suffisamment de temps pour se conformer aux dispositions des Accords du Cycle d'Uruguay et pour éviter qu'un grand nombre de Membres de l'OMC enfreignent, sur le plan technique, les dispositions de ces accords.

L'adoption d'une approche plus souple en ce qui concerne les périodes de transition est l'un des moyens d'accorder un traitement spécial et préférentiel aux pays en développement Membres, afin de promouvoir une mise en œuvre et une participation pleines et entières.

Bahreïn estime que le principe du traitement spécial et préférentiel est un élément essentiel du système commercial mondial et souhaiterait que son application soit examinée et renforcée dans le cadre des prochaines négociations. En ce qui concerne les réformes proposées pour le commerce des produits agricoles, il importe au plus haut point que la Décision sur les mesures concernant les effets

négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires soit pleinement mise en œuvre, en particulier la clause relative à la fourniture d'une assistance technique et financière.

L'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce devrait être modifié de façon à offrir aux pays en développement une autre possibilité de notifier les mesures en vigueur et de les maintenir pour répondre aux besoins de leur développement. De l'avis de Bahreïn, les groupes de travail s'occupant de l'investissement et de la politique de la concurrence, établis par la Déclaration ministérielle de Singapour, devraient poursuivre les travaux entrepris dans le cadre de leurs mandats actuels et en rendre compte à la prochaine Conférence ministérielle.

En ce qui concerne les normes du travail, nous estimons que l'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'enceinte appropriée pour examiner les questions relatives au travail, ainsi qu'il en a été convenu à la première Réunion ministérielle tenue à Singapour en 1996.

Pour ce qui est de l'environnement, l'État de Bahreïn considère que le Comité du commerce et de l'environnement devrait examiner ces questions plus avant et que les mesures environnementales ne devraient pas être utilisées comme des obstacles pour empêcher les produits des pays en développement et des pays les moins avancés d'accéder librement aux marchés des pays développés.

Compte tenu de la valeur substantielle de l'activité commerciale internationale que représentent les marchés publics, des négociations devraient être engagées pour donner suite aux travaux du Groupe de travail de la transparence des marchés publics. Cela ne devrait toutefois pas empêcher les parties d'appliquer leurs politiques et procédures actuelles de passation des marchés.

D'un point de vue pratique, la question de la facilitation des échanges demeure d'une importance vitale et nous devons continuer d'œuvrer à l'établissement de disciplines et de lignes directrices relatives à la simplification et à l'harmonisation des procédures du commerce international. Tout au long de ce processus, il faudrait accorder une importance particulière à la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement Membres et au renforcement de leurs capacités.

Le prochain point que j'aimerais aborder concerne l'étonnante rapidité avec laquelle les choses évoluent dans le domaine du commerce électronique. Les travaux du Conseil général sur cette question doivent être poursuivis à un rythme soutenu et devraient être guidés par deux principes importants: premièrement, la pratique actuelle qui consiste à ne pas appliquer de droits de douane aux transmissions électroniques devrait être maintenue et, deuxièmement, les pays développés Membres devraient fournir une assistance technique afin de faciliter la formation et la mise en place d'infrastructures électroniques dans les pays en développement Membres.

Le dernier point dont j'aimerais parler concerne le processus d'accession. L'accession demeure difficile, tant pour ce qui est de la procédure à suivre que de sa durée. Il faudrait envisager de simplifier le processus d'accession, en particulier pour les pays en développement. En outre, les pays qui souhaitent devenir Membres de l'OMC - là encore en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés - ne devraient pas être contraints de contracter des engagements allant au-delà de ce qu'exigent les Accords du Cycle d'Uruguay. Ces questions sont particulièrement importantes à l'heure actuelle, pour les pays de notre région, étant donné que le Royaume d'Arabie saoudite et le Sultanat d'Oman ainsi que plusieurs autres pays arabes ont engagé des négociations concernant les obstacles à leur accession. Nous les soutenons sans réserve et invitons instamment les autres États Membres à leur apporter également leur soutien et à faciliter leur accession.

Enfin, je voudrais, au nom de mon gouvernement, approuver le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales régies par les principes de la transparence, de l'intégration du traitement préférentiel et de la participation effective de tous, y compris des pays qui négocient actuellement leur accession à l'OMC.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à tous un très grand succès dans les prochaines négociations et à exprimer l'espoir qu'ensemble nous pourrions tirer parti des résultats passés pour œuvrer à la mise en place d'un système commercial international qui garantisse à tous des avantages équitables.
